

COMMUNE DE
Saint-Germain du
Bel Air

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Présentation brève et synthétique

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au **compte administratif** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2021 et peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		26 027.91		134 584.47		160 612.38
Opérations de l'exercice...	152 270.83	164 103.02	498 751.38	585 957.03	651 022.21	750 060.05
TOTAUX.....	152 270.83	190 130.93	498 751.38	720 541.50	651 022.21	910 672.43
Résultats de clôture.....		37 860.10		221 790.12		259 650.22
Restes à réaliser.....	75 816.00	49 250.00			75 816.00	49 250.00
TOTAUX CUMULES.....	228 086.83	239 380.93	498 751.38	720 541.50	726 838.21	959 922.43
RESULTATS DEFINITIFS.		11 294.10		221 790.12		233 084.22

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 221 790.12€.

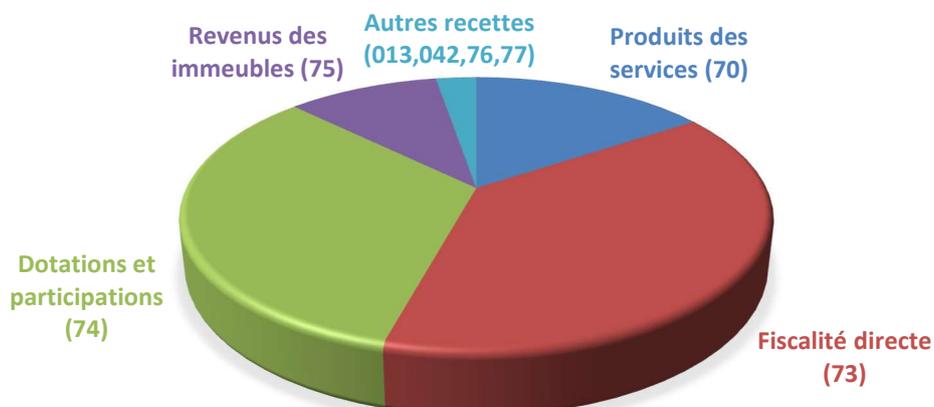
A- Les Recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 585 957.03€ (- 0.68% par rapport à 2020) et se répartissent de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021

Chapitre	CA 2021
013 - Atténuations de charges	8 516.40
042- Opération d'ordre de transfert entre section	291,00
70 - Produits des services	91 459.47
73 - Impôts et Taxes	226 395.01
74 - Dotations et participations	193 893.27
75 - Autres produits de gestion courante	58 587.20
76 - Produits Financiers	2,25
77 - Produits exceptionnels	6 812.43
TOTAL	585 957.03€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



→ **Les produits des services (70) :**

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- Le remboursement des budgets annexes (eau, assainissement, transports) au budget principal pour la mise à disposition de personnel (**32 620€**) ;
- Le remboursement par la Communauté de Communes Quercy Bouriane des charges des locaux de l'école pour l'ALSH et le remboursement des charges de la piscine à la suite du transfert de compétence qui s'établit à **11 897.88 €**.
- Le remboursement de charges par la Poste, la MAM, l'EHPAD, centre des Finances, SMBV, Taxe ordures ménagères et la SAS EMILORD (électricité camping, MAD piscine) pour **26 982.19€**
- Les paiements effectués par les familles pour le service de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire (**11 885.80€ part cantine et 2074.80€ part garderie**) en hausse par rapport à l'exercice 2020, car il n'y a pas eu de confinement ;
- Les recettes de la piscine (**1815.50€**) en baisse, -38.46% par rapport à 2020.
- D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, EDF, TDF ainsi que les concessions dans les cimetières (**4 043.30€**) et la mise à disposition du mini-bus pour **140€**.

→ **La Fiscalité (73) :**

Le produit de la fiscalité directe est toujours en hausse par rapport à 2020 (+4.15%).

Depuis 2017, la CFE a été transférée à la Communauté de Communes Quercy Bouriane qui a fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), ce qui signifie qu'elle prélève elle-même la fiscalité professionnelle.

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée à compter de 2021, par la « descente » du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La suppression de la moitié des produits de TFPB des locaux industriels devrait ainsi affecter le mécanisme de compensation mis en place.

Pour compenser la suppression de la TH, chaque commune s'est vue donc transférer le taux départemental de TFB qui vient s'ajouter au taux communal.

La taxe d'habitation s'applique toujours sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Nature de la Taxe	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe d'habitation	-	-
Taxe Foncière Bâtie	17.50	40.96 (17.50% taux communal + 23.46% taux départemental)
Taxe Foncière non Bâtie	117.48	117.48
C.F. E	-	-

Fiscalité attendue au BP 2021 : 206 500,00€, Fiscalité reçue en 2021 : 209 052,00€

Soit une différence positive de 2 552.00€, et ce malgré des taux communaux constants.

Nouveauté :

Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (« fonds DMTO ») est un mécanisme de péréquation horizontale, mis en place par l'article 123 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et profondément transformé par la loi de finances pour 2020.

Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme, les **DMTO** générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale, dont le montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental adoptée dans les conditions prévues à l'article 1595 bis du code général des impôts. Ce fonds est réparti sur la base de critères de péréquation, et notamment l'importance de la population, les dépenses d'équipement brut et l'effort fiscal des communes bénéficiaires. Ce fonds de péréquation départemental a notamment été institué pour éviter à ces communes de subir chaque année les oscillations de DMTO liées à la variation du nombre et du montant des transactions immobilières sur leur territoire. Il est donc un outil opportun et efficace.

Ce fonds s'élève à 17 343.01 € pour 2021.

→ **Les Dotations de l'Etat et participations (74) :**

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (79 916€) est plus ou moins stable par rapport à 2020, -385 euros soit une baisse de 0.48%.

La dotation nationale de péréquation reste en baisse (- 1843€).

La dotation de solidarité rurale, qui avait diminuée de 11 000€ en 2020, est de nouveau en hausse s'établissant à 74 870€ soit + 3386€ (+4.74%).

D'autre part, ce chapitre comprend également la participation aux frais de scolarité par dérogation des communes hors RPI, (Frayssinet, Saint-Clair, Séniergues, Uzech-les-Oules pour 5416.48 €), des communes membres (Montamel et Saint-Chamarand pour 7041.41€), du FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement éligibles (445.06€) et des compensations au titre des exonérations des différentes taxes pour 6 235€.

→ **Autres produits de gestion courante (75) :**

Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations des logements communaux (48 586.36€) et la redevance annuelle concernant la délégation de service public du camping pour un montant de 10 000€.

→ **Les autres recettes :**

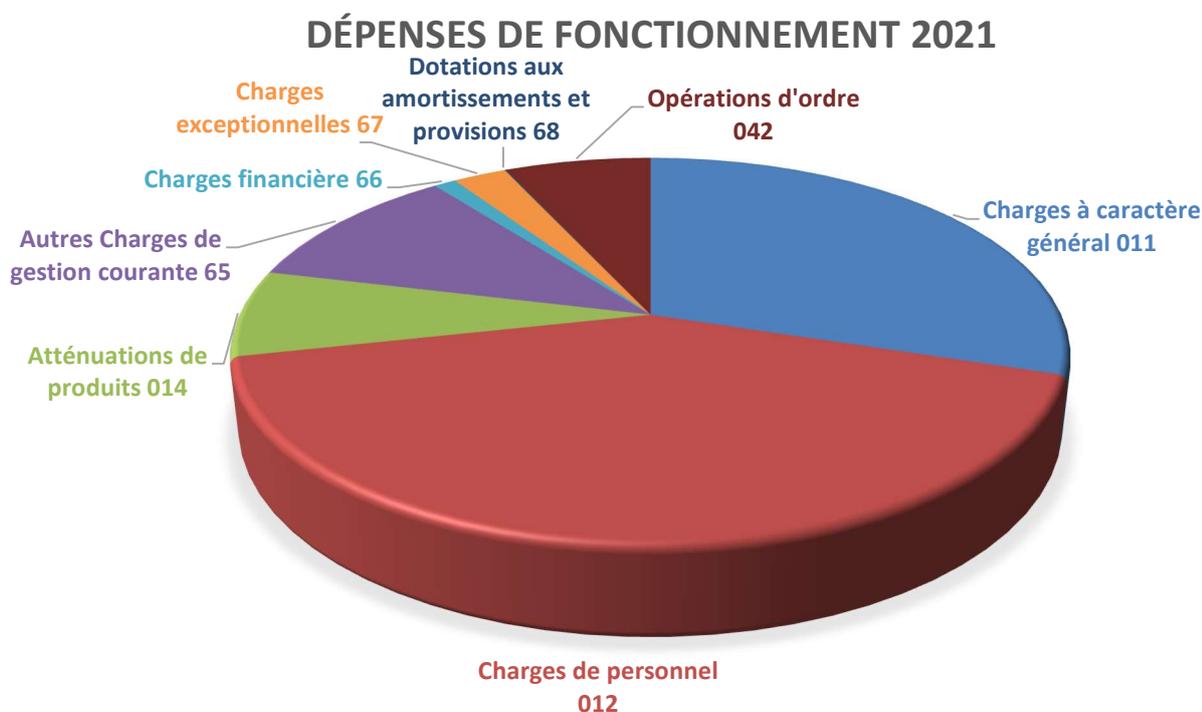
Elles comprennent notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel à la suite des arrêts maladie et accidents de travail ainsi que le versement du Fond National de Compensation du supplément familial pour un montant de 8 516.40€.

B- Les Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6.87% par rapport à celles de 2020 passant de : 466 940, 29€ à 498 751.38€ soit une hausse de 31 811.09 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021

Chapitre	CA 2021
011 - Charges à caractère général	149 317,63
012 - Charges de Personnel	207 419,16
014 - Atténuations de produits	36 357,79
65 - Autres Charges de gestion courante	54 105,27
66 - Charges financière	5 086,32
67- Charges exceptionnelles	12 389,64
68- Dotations aux amortissements et provisions	337,76
042 – Opérations d'ordre	33 737,81
TOTAL	498 751.38

**Les charges à Caractère général :**

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance, en baisse de 14.37%. Cette baisse s'explique par l'arrêt du reversement à la SAS Emilord de la participation de la CCAS d'EDF (environ 24000€) pour la mise à disposition des chalets au camping et du changement d'article budgétaire pour les contrats d'assurance du personnel, bascules sur le chapitre 012 à hauteur de 8000€.

Les Charges de personnel :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en hausse de 7.25% par rapport à l'exercice 2020.

Cette hausse s'explique, d'une part, par le transfert du chapitre 011 au chapitre 012 des contrats d'assurance du personnel pour 7 421.78€ et d'autre part, par le fait que les besoins en personnel contractuel ont été plus importants que prévu, notamment, à la suite d'un remplacement d'un agent en congé grave maladie depuis le mois de janvier 2021 et de nouveaux contrats sur l'école (pause méridienne et ménage).

Atténuation de produits :

Il s'agit :

- du versement au Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui est un mécanisme de péréquation « horizontale » à l'échelle des ensembles intercommunaux, qui sont constitués par les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres. Ainsi, ce fond, alimenté par des prélèvements sur les ressources des ensembles intercommunaux considérés comme plus prospères, procède à des reversements aux ensembles intercommunaux considérés comme plus défavorisés (6080€, soit 4.45% de hausse).
- Du versement au Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR), prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » de la réforme de la taxe professionnelle soit 18 793€.
- Du versement de la compensation à la Communauté de Commune Quercy Bouriane : La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un EPCI et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. En effet, si l'EPCI fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), qui signifie que l'EPCI prélève lui-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une "attribution" versée chaque année. Celle-ci est minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT. La commune a donc versé 11 484.79€ (même somme qu'en 2020).

Autres charges de gestion courante (65) :

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 32 584.20 €, hausse de 3.23%
- la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Concorès pour 5 655.31€
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 7 270€
- La redevance municipale SYMICTOM (commune et camping) 760€
- Une subvention au Budget CCAS de 1500.00€

Charges financières (66) :

Ce chapitre comprend uniquement le remboursement des intérêts de la dette, soit 5 086.32€

La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est de 30 367.81€ correspondant à l'amortissement des immobilisations corporelles (camion, tracteur, tondeuse, matériel...).

Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 111 951.83 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent d'investissement de 37 860.10€.

A- Les recettes d'investissement

Les recettes de la section investissement se sont élevées à 164 103.02€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021

Chapitre	CA 2021
13- Subventions	51 799,76
10- FCTVA, Taxe d'aménagement	47 065,51
16-Dépôt de caution, emprunt	360,00
23- Immobilisations en cours	2 690,10
27-Autres immobilisation Fin.	28 449,84
040- Dotations aux amortissements	33 737,81
TOTAL	164 103.02

Les principales recettes ont été constituées par :

- Le fond de compensation pour la TVA (FCTVA) compensation par l'Etat aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements (année 2019) sur la base d'un taux forfaitaire, à hauteur de 44 428.83€
- La taxe d'aménagement à hauteur de 2 636.68€
- Les recettes d'amortissement pour 30 637.81€
- Des subventions (Etat, Conseil Départemental, Région) pour 51 799.76€
- Une caution pour logement : 360.00€
- Créances sur lotissement les places : 28 449.84€

B- Les Dépenses d'Investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 152 270.83€ en 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021

Chapitre	CA 2021
16- emprunt et dette assimilées (capital)	40 017.84
040- amortissement amendes de police	291.00
Opérations d'équipement	111 961.99
TOTAL	152 270.83

Les principaux investissements de l'année 2021 ont été les suivants :

- | | |
|---|------------|
| ✓ Rénovation salle des Fêtes : | 66 143,12€ |
| ✓ Mairie salle archive | 651.60€ |
| ✓ Matériel technique (broyeur d'accotement, débroussailleuse, benne, nettoyeur) | 7 189,00€ |
| ✓ Illuminations de Noël | 1 545.96€ |
| ✓ Eclairage stade municipal | 6 045.00€ |
| ✓ Mobilier Salle des fêtes | 3 423.13€ |
| ✓ Travaux EHPAD, partie communale | 7 682.78€ |

✓ Terrain FOULQUIE	150.00€
✓ Travaux Electriques Camping	3 269.93€
✓ Petit Patrimoine (puits, passerelle plan d'eau)	10 277.39€
✓ Panneaux de signalisation	4 584.08€
✓ Mini bus Citroën transfert de budget	1 000.00€

COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

Compte administratif service de l'eau 2021

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		112 747,75		12 002,05		124 749,80
Opérations de l'exercice...	2 024,39	8 666,00	42 610,32	48 783,63	44 634,71	57 449,63
TOTAUX.....	2 024,39	121 413,75	42 610,32	60 785,68	44 634,71	182 199,43
Résultats de clôture.....		119 389,36		18 175,36		137 564,72
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	2 024,39	121 413,75	42 610,32	60 785,68	44 634,71	182 199,43
RESULTATS DEFINITIFS.		119 389,36		18 175,36		137 564,72

Compte administratif de l'assainissement 2021

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		67 382,30		76 210,45		143 592,75
Opérations de l'exercice...	12 701,14	163 035,67	33 665,45	60 778,41	46 366,59	223 814,08
TOTAUX.....	12 701,14	230 417,97	33 665,45	136 988,86	46 366,59	367 406,83
Résultats de clôture.....		217 716,83		103 323,41		321 040,24
Restes à réaliser.....	12 565,00					
TOTAUX CUMULES.....	25 266,14	230 417,97	33 665,45	136 988,86	58 931,59	367 406,83
RESULTATS DEFINITIFS.		205 151,83		103 323,41		308 475,24

Compte administratif des transports 2021

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....		11 221,55		7 066,98		18 288,53
Opérations de l'exercice...	904,00	3 359,00	14 895,80	11 159,70	15 799,80	14 518,70
TOTAUX.....	904,00	14 580,55	14 895,80	18 226,68	15 799,80	32 807,23
Résultats de clôture.....		13 676,55		3 330,88		17 007,43
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES.....	904,00	14 580,55	14 895,80	18 226,68	15 799,80	32 807,23
RESULTATS DEFINITIFS.		13 676,55		3 330,88		17 007,43

Compte administratif du Lotissement 2021

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés.....	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice...	99 774,71	99 774,71	100 538,71	100 538,71	200 313,42	200 313,42
TOTAUX.....	99 774,71	99 774,71	100 538,71	100 538,71	200 313,42	200 313,42
Résultats de clôture.....	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser.....	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES.....	99 774,71	99 774,71	100 538,71	100 538,71	200 313,42	200 313,42
RESULTATS DEFINITIFS.	0	0	0	0	0	0